

lui sera faite dans la société nouvelle ; et quelles modifications transitoires nos fonctions auraient à subir pour s'accorder avec une administration plus parfaite de la justice. Je ne m'arrêterai pas à ces points de vue qui planent sur les plus hautes questions de la science sociale ; c'est dans l'âme même de celui qui l'exerce que je veux analyser les effets de notre profession ; je veux demander à la physiologie intime de l'avocat, quels changements la pratique de notre art peut produire dans l'état primitif d'une intelligence, et quelles tendances elle imprime à la vie morale et aux forces de l'esprit. Pour circonscrire un sujet trop vaste, et rester fidèle à la mission que vous m'avez donnée, telle que je la comprends, je ne m'occuperai pas des belles qualités que le barreau développe, mais des infirmités qu'il peut engendrer, et nous tâcherons de découvrir ensuite par quels préservatifs il faut les combattre, pour ne laisser agir dans nos âmes que les influences salutaires.

Tout homme qui veut devenir habile dans un art quel qu'il soit, concentre son énergie en certaines de ses facultés pour l'accomplissement de certains actes ; et à cause des limites imposées à nos forces, il court le danger d'abandonner à l'inaction d'autres fonctions importantes de son esprit. Ce n'est pas la moindre misère de notre nature que cette nécessité de se restreindre pour produire, et de nourrir un organe aux dépens des autres pour le rendre plus fécond. Cette loi de la créature finie renferme le principe d'un fait journallement constaté ; c'est que chaque profession fait naître une tendance particulière chez l'homme qui s'y consacre. A travers la persistance des mêmes impressions et la continuité des mêmes actes, bien peu d'intelligences se garantissent des idées exclusives, bien moins